

RESOLUTION SUR LA RECONSTRUCTION DU TCHAD

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie en sa vingt-troisième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 27 au 29 juillet 1987,

Rappelant la résolution 40/218 des Nations Unies du 17 Décembre 1985 et les résolutions antérieures sur l'assistance à la reconstruction, au relèvement et au développement du Tchad, sur l'assistance humanitaire d'urgence et sur l'assistance économique spéciale à ce pays,

Ayant examiné le rapport du Président du Comité Ad Hoc et du Secrétaire Général sur l'évolution récente de la situation au Tchad,

Considérant que la guerre et la sécheresse compromettent tous les efforts de reconstruction et de développement entrepris par le gouvernement tchadien,

Gravement préoccupée par la récente invasion de sautériaux qui a aggravé la situation alimentaire et sanitaire déjà précaire du Tchad, en particulier celle des populations déplacées du fait de la guerre et de la sécheresse,

Prenant note des multiples appels lancés par le Gouvernement du Tchad et les organisations gouvernementales et non gouvernementales en raison de la situation alimentaire, sanitaire et économique,

Constatant la nécessité d'une assistance à la reconstruction et au développement du Tchad,

Se félicitant de la table ronde sur l'assistance au Tchad organisée par le Programme des Nations Unies pour le Développement les 4 et 5 Décembre 1985, en conformité avec les arrangements convenus à la Conférence Internationale d'annonces de contributions pour l'assistance et l'aide d'urgence au Tchad tenue en Novembre 1982,

Considérant le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur l'assistance économique spéciale au Tchad,

1. EXPRIME sa gratitude aux Etats, aux organisations gouvernementales et non-gouvernementales qui ont répondu et qui continuent de répondre généreusement aux appels du gouvernement tchadien et à ceux du Secrétaire Général des Nations Unies en fournissant une assistance au Tchad ;
2. LANCE UN APPEL à la Communauté Internationale et en particulier aux Etats membres de l'OUA pour qu'ils apportent leur contribution au relèvement, au développement économique et à la reconstruction du Tchad victime de la guerre, de la sécheresse et de l'invasion des sauteriaux et des prédateurs ;
3. NOTE AVEC SATISFACTION la tenue de deux tables rondes à Genève sur l'aide d'urgence et le développement économique du Tchad et INVITE la Communauté Internationale et les Etats membres de l'OUA en particulier, à prendre part aux réunions sectorielles prévues à N'Djaména et à honorer les engagements qu'ils ont pris à Genève ;
4. EXPRIME sa satisfaction au Secrétaire Général des Nations Unies pour les efforts fournis pour sensibiliser la Communauté Internationale sur les difficultés du Tchad et mobiliser des ressources en faveur de ce pays ;
5. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA de tout mettre en oeuvre :
  - pour mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière technique et matérielle au Tchad ;
  - pour mobiliser une assistance humanitaire pour les personnes éprouvées par la guerre, la sécheresse et l'invasion des sauteriaux et prédateurs et pour la réinstallation des personnes déplacées ;
  - pour garder la situation économique au Tchad à l'étude et de faire rapport au prochain Sommet.